

DOSSIER D'INSCRIPTION

Formation Recyclage S.S.I.A.P 1

**L'inscription ne sera effective qu'après réception de ce dossier complet retourné à AVANCIA FORMATION au moins 10 jours avant le début de la formation.
AVANCIA FORMATION se réserve le droit de reporter ou d'annuler tout stage en fonction des dossiers et du nombre minimum de stagiaires inscrits.
Les références sont en application de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.**

Date de la session : du / / au / /

Renseignements personnels :

Nom

Prénom

Date de naissance / /

Lieu de naissance

Département :

Pays

Adresse

Code Postal :

Ville :

Tel. Fixe :

Tel. Portable :

Mail :

Financement

- Personnel
- POLE EMPLOI (Joindre le dossier de prise en charge Pôle Emploi)
- Conseil Régional (Joindre le dossier de prise en charge Région)
- Autres (Préciser)

Si le financement n'est pas personnel, indiquez :

Nom du financeur :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

N° de SIRET :

Personne à contacter au sein de l'organisme :

Fonction : Mail :

Ligne directe :

Modalités de Paiement

- Règlement par chèque
- Règlement en espèces
- Règlement par virement
- Autre : préciser :

Pour un règlement en plusieurs versements, merci de nous consulter.

NB : Les diplômes et attestations ne vous seront délivrés qu'après encaissement de la totalité de la formation.

Merci de compléter ce dossier en joignant à l'intérieur l'ensemble des documents ci-dessous :

- Fournir une photocopie de votre **attestation S.S.T.** ou **PSE1** en cours de validité
- Fournir une photocopie certifiée du diplôme qui vous a permis d'exercer en tant qu'**agent de sécurité incendie** (article 4&2, article 15&1 et 2, annexe V 2e partie) et de **la dernière attestation de recyclage**
- Fournir une attestation de l'exercice d'agent de sécurité incendie durant au moins 1607 h sur les 36 derniers mois (article 4§1, article 7 annexe V 1ère partie)
- Fournir une photocopie de **vos** **pièce d'identité**
- Pour un financement personnel ou en partie, joignez la totalité du **règlement** même si celui-ci est en plusieurs versements